

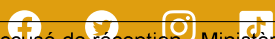
**REGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Plan climat

Continuons notre COP d'avance :
La contribution de la Région à la planification écologique
2025-2028

maregionsud.fr





Depuis 2017, nous faisons de la préservation de notre environnement le fil rouge de notre mandature : d'abord 20, 30 puis 40 % du budget consacré à l'adaptation au changement climatique et maintenant 100 % du budget avec le vote en 2023 du 1er budget vert d'Europe.

C'est ainsi que, dans le prolongement de nos deux premiers Plans climat, nous devons dès aujourd'hui renforcer encore notre action. Ce nouveau Plan climat est à la fois nécessaire mais doit aussi être profitable.

L'ensemble des travaux menés lors de la territorialisation de la planification écologique a nourri un plan de transformation régionale écologique et énergétique. Ce plan est un outil qui se veut opérationnel et dynamique, une feuille de route pour l'ensemble des acteurs du territoire, pas seulement pour la Région ou l'Etat.

Le rôle de la Région est triple :

- Le pilotage du plan de transformation, aux côtés de l'Etat, pour une planification écologique à la hauteur des enjeux ;
- La mobilisation des moyens d'animation et de financements pour tous ses domaines de compétence comme le développement économique, l'énergie, le climat, l'air, la protection de la biodiversité afin d'accompagner les territoires, les entreprises, les agriculteurs, les citoyens dans cette transition ;
- L'exemplarité à la fois sur son fonctionnement interne mais aussi sur ses compétences propres comme les lycées et les transports.

Ce plan est donc la contribution de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à la planification écologique nationale et vise à atténuer les effets du changement climatique, à adapter notre territoire aux nouvelles réalités climatiques, à préserver nos ressources (eau, déchets), à réduire les pollutions et à protéger la biodiversité.

Pour préserver ces enjeux simultanément, nos actions, au plus proche des citoyens, s'articulent autour de six axes pour Mieux agir : Mieux se loger, Mieux se nourrir, Mieux se déplacer, Mieux produire, Mieux Consommer et Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.

Ce Plan climat est le fruit d'une collaboration étroite entre l'ensemble des acteurs de la région. Ensemble, nous devons faire la différence et construire un monde meilleur, juste et désirable pour les générations futures. »

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

Sommaire

A) LA RÉGION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

- 1) UN ENGAGEMENT CROISSANT DEPUIS 2017 ET LE PREMIER PLAN CLIMAT RÉGIONAL « UNE COP D'AVANCE »
- 2) LA COP RÉGIONALE : UNE MÉTHODOLOGIE DYNAMIQUE AU PLUS PROCHE DES ACTEURS
- 3) LES SIX ENJEUX DE LA COP RÉGIONALE AUXQUELS LE PLAN CLIMAT 3 CONTRIBUE SIMULTANÉMENT
- 4) LE RÔLE CLÉ DU SRADDET POUR LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
- 5) LES GRANDES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS AU TRAVERS DU CONTRAT DE PLAN ETAT/RÉGION
- 6) UN BUDGET RÉGIONAL 100 % VERT POUR GUIDER NOS CRÉDITS
- 7) L'EUROPE AUX CÔTÉS DE LA RÉGION POUR LE PLAN CLIMAT
- 8) LE BUDGET PRÉVISIONNEL DU PLAN CLIMAT

B) LE PLAN D' ACTIONS

CHAPITRE 1 : L'AIR

- 1) TRANSPORTS DE PERSONNES (MIEUX SE DÉPLACER)
- 2) TRANSPORTS DE BIENS (MIEUX SE DÉPLACER)

CHAPITRE 2 : LA MER

- 3) LA MER (MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES)

CHAPITRE 3 : LA TERRE

- 4) LA FORÊT (MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES)
- 5) L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES)
- 6) BIODIVERSITÉ (MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES)
- 7) ALIMENTATION (MIEUX SE NOURRIR)
- 8) AGRICULTURE (MIEUX SE NOURRIR)

CHAPITRE 4 : L'ÉNERGIE

- 9) PRODUCTION D'ÉNERGIE (MIEUX PRODUIRE)
- 10) BÂTIMENTS (MIEUX SE LOGER)

CHAPITRE 5 : LES DÉCHETS

- 11) ECONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DES DÉCHETS (MIEUX CONSOMMER)

CHAPITRE 6 : PRÈS DE CHEZ VOUS

- 12) URBANISME ET AMÉNAGEMENT (MIEUX SE LOGER)
- 13) PRODUIRE LES BIENS (MIEUX PRODUIRE)
- 14) SERVICES ET ACHATS PUBLICS DURABLES (MIEUX CONSOMMER)
- 15) TOURISME ET ÉVÈNEMENTS (MIEUX CONSOMMER)

CHAPITRE 7 : ACTIONS TRANSVERSALES

- 16) EMPLOI ET FORMATION
- 17) EUROPE ET INTERNATIONAL
- 18) AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES :

LA RÉGION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

1) Un engagement croissant depuis 2017 et le premier Plan climat régional « Une COP d'avance »

La transformation écologique et énergétique du territoire régional est au cœur du projet de la Région depuis l'adoption du premier Plan climat « Une COP d'avance » en 2017. Le premier Plan climat pour la période 2017-2020 a permis la mise en œuvre de 110 actions et la mobilisation de 1,35 milliard d'euros, soit 30 % du budget régional. Le 23 avril 2021, l'Assemblée régionale a adopté un nouveau Plan climat « Gardons une COP d'avance » autour de 141 actions en faveur de la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources. Ce Plan climat est structuré autour de six axes – Air, Mer, Terre, Energie, Déchets, Chez vous au quotidien. Entre 2021 et 2024, 107 actions ont été réalisées et 30 partiellement réalisées avec plus de 3,1 milliards de budgets sur 4 ans, hors fonds européens. Il s'agit maintenant de renforcer encore une fois l'ambition régionale avec un troisième Plan climat qui définit la contribution concrète de la collectivité régionale aux objectifs de la planification écologique.

2) La COP Régionale : une méthodologie dynamique au plus proche des acteurs

Pour appréhender la planification écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est essentiel de saisir les enjeux de la planification écologique nationale tout en prenant en compte les spécificités géographiques et climatiques du territoire. Consciente des défis importants à relever pour les prochaines années, la Région a ainsi bâti le plan de transformation écologique et énergétique en co-pilotage avec l'Etat, et au terme d'une large concertation des acteurs régionaux, en affichant des objectifs ambitieux pour 2030, 2040 et 2050, avec le souci d'être inclusive, équilibrée et juste pour tous les habitants.

Pilote en France de la planification écologique depuis novembre 2022, le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est naturellement inscrit dans la démarche de territorialisation. Il a lancé la Conférence des Parties (COP) le 27 novembre 2023 en présence du Ministre de l'Ecologie et de la transition des territoires, Christophe Béchu. L'objectif en Provence-Alpes-Côte d'Azur était ainsi défini : obtenir un plan ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation des ressources à 2030, 2040 et 2050, impactant et suffisamment opérationnel, partagé avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place une méthodologie dynamique de planification écologique, dans l'objectif d'aboutir à son plan de transformation écologique et énergétique avant la fin de l'année 2024. Les travaux se sont ainsi déroulés de février 2024 à décembre 2024, et ont permis d'associer près

de 1 500 acteurs variés du territoire lors de nombreux temps de concertations successifs. La collaboration de proximité forte entre les services déconcentrés de l'Etat et de la Région a assuré le pilotage global de la démarche.

Ces travaux ont permis de mettre en exergue plus de 650 propositions d'actions dans de multiples champs d'intervention. Ils ont ensuite été confrontés à d'autres modes de concertations (départementales, jeunes, précarité...) et d'expertise qui ont permis de sélectionner les actions avec les effets levier les plus importants pour l'atteinte des objectifs. Le schéma suivant présente le résumé du plan de transformation énergétique et écologique :

LE PLAN DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE EN RÉSUMÉ :

- 16 feuilles de routes thématiques

- 505 actions détaillées

- 71 actions structurantes répondants aux enjeux :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable de l'eau
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention des pollutions
6. Préservation et restauration de la biodiversité

MIEUX SE LOGER

- Bâtiment
- Urbanisme et aménagement

MIEUX SE NOURRIR

- Agriculture
- Alimentation

MIEUX SE DÉPLACER

- Transports de marchandises
- Déplacement de voyageurs

MIEUX PRODUIRE

- Production des biens
- Production d'énergie

MIEUX CONSOMMER

- Achats publics durables
- Économie circulaire et déchets
- Tourisme, événementiel
- Biodiversité

MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER

NOS ÉCOSYSTÈMES

- Forêt
- Eau et milieux aquatiques
- Mer
- Biodiversité

EMPLOIS ET COMPÉTENCES

Le Plan climat 3 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la contribution concrète de la collectivité régionale à la réalisation des actions structurantes du plan de transformation.

Selon le GREC Sud, les principaux enjeux climatiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur portent sur la disponibilité de la ressource en eau, l'impact sur l'agriculture, les zones urbaines, les zones humides et la biodiversité, les forêts, le littoral, la mer, le tourisme, la santé mais aussi les transports. Transversaux, ces enjeux climatiques vont de pair avec des enjeux en termes de pertes de biodiversité qui sont articulés et interdépendants. Un des objectifs des documents de planification régionaux est donc d'articuler adaptation au changement climatique et lutte contre la perte de biodiversité.

Ces évolutions s'inscrivent dans la trajectoire climatique nationale (TRACC) estimant une hausse des températures moyennes de +4°C. Ces évolutions intensifient plusieurs aléas climatiques, répartis sur le territoire régional (Figure 2).

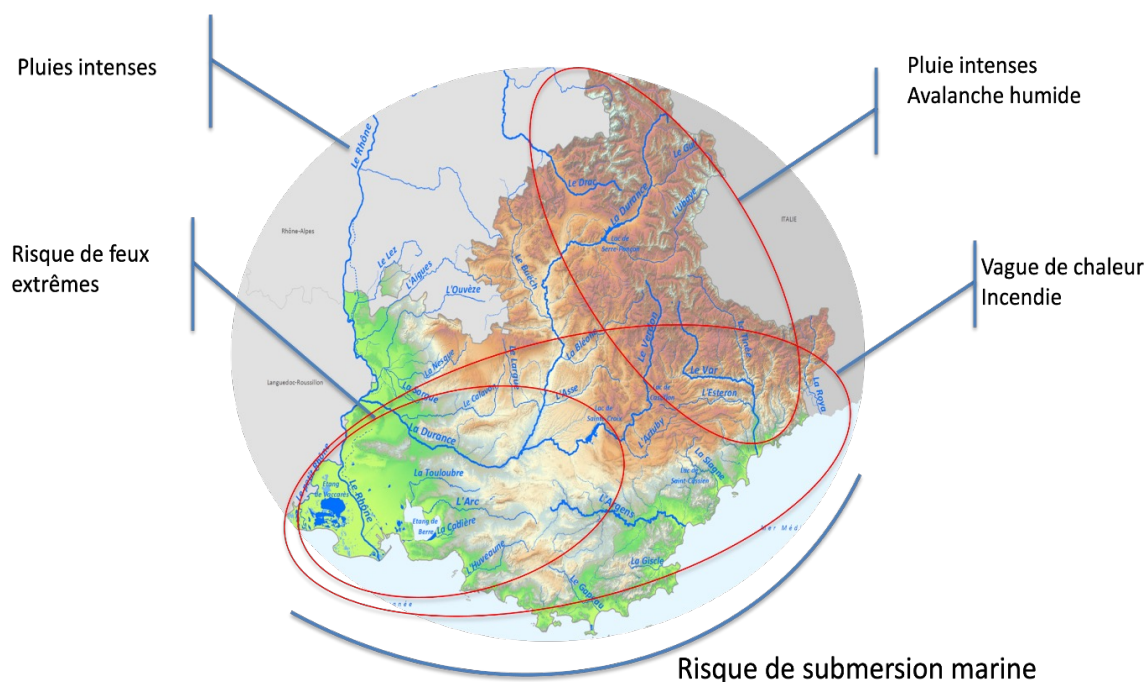


Figure 2 - Principaux aléas climatiques par zones géographiques en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Source : GREC Sud)

L'objectif consiste à préparer le territoire pour s'adapter à un réchauffement prévisible de +4° d'ici à 2100 en cohérence avec la trajectoire de référence nationale pour l'adaptation au changement climatique.

La philosophie générale d'adaptation au changement climatique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se traduit par une volonté de :

- 1. Transition :** Promouvoir des pratiques d'aménagement du territoire qui respectent l'environnement, réduisent l'empreinte écologique et préservent les écosystèmes, en misant sur des modes de production et de gestion circulaires.
- 2. Résilience / Robustesse :** Renforcer la capacité des territoires à anticiper, puis s'adapter aux impacts du changement climatique, en s'assurant de la résilience, voire de la robustesse des infrastructures, et en s'engageant dans des stratégies adaptatives.
- 3. Solidarité territoriale :** Encourager la coopération entre les différents acteurs et territoires pour assurer une répartition équitable des ressources et des opportunités, et pour s'assurer d'une cohérence régionale.
- 4. Innovation et éviter la maladaptation :** Favoriser l'innovation dans les solutions d'adaptation et d'atténuation, et intégrer les nouvelles pratiques pour répondre efficacement aux défis climatiques, notamment via des solutions fondées sur la nature.
- 5. Rediriger / réorienter :** Développer une expertise et ingénierie dédiée, notamment pour maîtriser l'amortissement, le coût ou surcoût, de projets stratégiques au regard des évolutions climatiques incertaines.

Ces ambitions s'articulent avec celles portées au niveau national dans le cadre du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 3 (PNACC) qui prévoit 52 mesures concrètes pour adapter le territoire, hexagonal et outre-mer, aux impacts visibles et attendus du changement climatique : canicules, inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, érosion côtière, feux de forêt, perte de biodiversité.

ENJEUX N°3 : Utilisation durable de l'eau

Malgré un état écologique des masses d'eau globalement meilleur par rapport à la moyenne nationale, la région est confrontée à des défis majeurs, notamment liés aux modifications de la morphologie des cours d'eau, des pollutions diffuses et à la gestion quantitative de la ressource en eau. Les projections indiquent une hausse possible de 2,3 °C de la température moyenne annuelle d'ici 2050, ainsi qu'une diminution des précipitations neigeuses pouvant atteindre 40 %, ce qui mettrait particulièrement en péril le bassin Rhône-Méditerranée. De plus, une réduction supplémentaire des débits d'eau en été, qui pourrait atteindre 20%, voire plus selon les bassins versants, est attendue d'ici 2050, accentuant les défis climatiques.

L'objectif est de baisser de 10 % la consommation d'eau régionale et garantir l'ensemble des usages dans le contexte de raréfaction de la ressource en eau.

ENJEUX N°4 : Transformation vers une économie circulaire

La planification régionale en matière de prévention et gestion des déchets est intégrée au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Avec 26 Mt de déchets collectés par an, la région se distingue par un niveau élevé de production de déchets ménagers et économiques. La production de déchets par habitant reste supérieure à la moyenne nationale, s'élevant à 729 kg par habitant (contre 611 kg au niveau national). Malgré 1 500 installations et unités de gestion des déchets, la région fait face à un déficit structurel en infrastructures de collecte et de traitement de proximité, nécessitant le transfert de déchets vers d'autres régions pour traitement.

Les objectifs définis dans le SRADDET reposent à la fois sur la hiérarchie des modes de traitement (prévention,

réemploi, recyclage et en dernier ressort, valorisation énergétique et stockage) et sur un principe d'autonomie et d'autosuffisance de traitement par bassin de vie.

A l'échelle régionale, il est d'une part visé une autonomie dans la gestion des déchets, et d'autre part une réduction de 10 % des déchets non dangereux non inerte en 2025 par rapport à 2015, ainsi qu'une baisse de 15 % des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2030 par rapport à 2010.

ENJEUX N°5 : Prévention des pollutions

En lien étroit avec les enjeux 1, 3, 4 et 6, il s'agit d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau, des sols et plus généralement de l'ensemble des ressources indispensables, en luttant contre les diverses pollutions associées aux activités humaines.

La réduction des expositions environnementales est une priorité compte tenu du nombre important et croissant de pathologies humaines et animales en lien avec l'environnement. Environnement et santé sont en effet étroitement imbriqués, et les interactions nombreuses.

Le 4e Plan régional santé environnement, sur lequel la Région est engagée aux côtés de l'Etat et de l'Agence régionale de santé, vise à améliorer la santé de la population par la prévention et la promotion d'environnements et de comportements sains. Ce plan poursuit des objectifs de réduction de l'exposition à la pollution de l'air extérieur ; de développement des habitats favorables à la santé en agissant sur la qualité de l'air intérieur ; d'anticipation et de réduction des impacts sur la santé des différents usages de l'eau ; et de promotion de la démarche "Une seule santé" pour un équilibre harmonieux entre la biodiversité et la santé.

Le Plan climat contribuera à l'atteinte des objectifs fixés dans les schémas ou plans spécifique (Plans de protection de l'atmosphère, Plan eau...).

ENJEUX N°6 : Préservations et restauration de la biodiversité

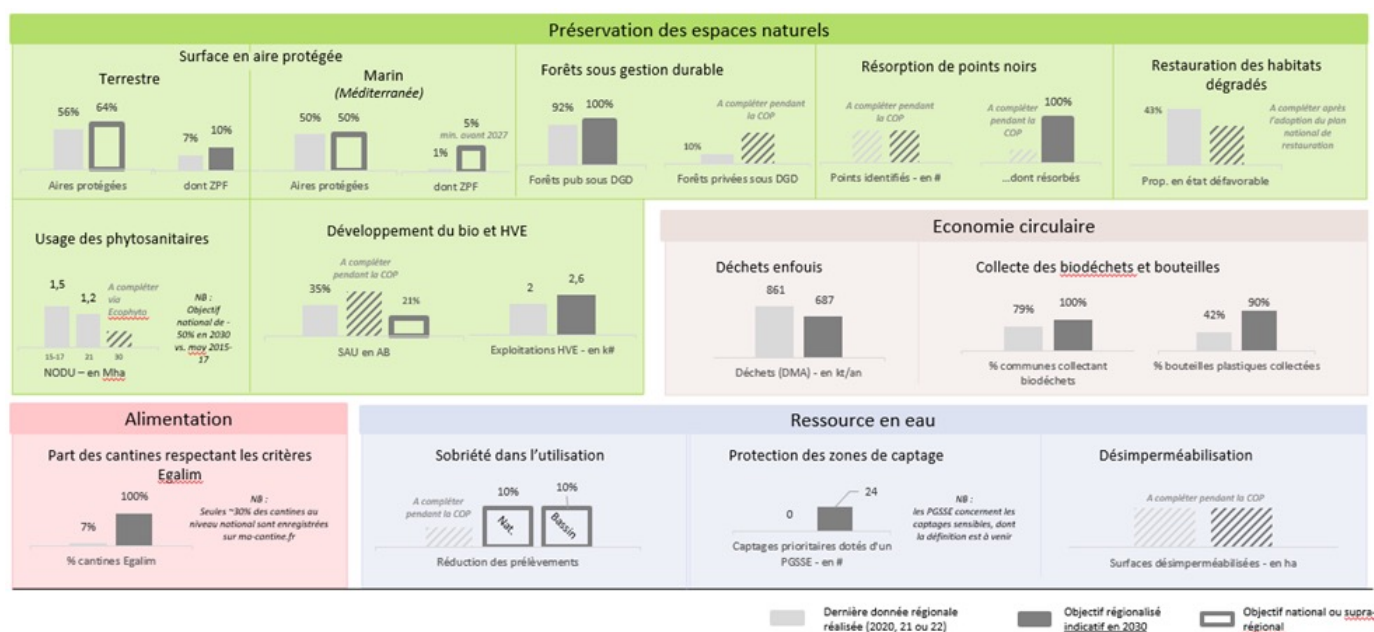
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une richesse exceptionnelle en espèces animales et végétales dont certaines n'existent nulle part ailleurs dans le monde. Part vivante de la nature, la biodiversité est à la base de tous les besoins vitaux et essentiels de l'humanité au travers des services qu'elle rend. Dans un contexte de changement climatique, la nature est par ailleurs porteuse de solutions.

En menaçant le monde vivant, le réchauffement climatique est identifié comme l'une des principales causes de l'effondrement actuel de la biodiversité. Elle est pourtant un régulateur majeur du climat. La protection des écosystèmes permettrait d'atteindre 1/3

de l'objectif de réduction des émissions de CO2 fixé par les accords de Paris à l'horizon 2030. Les crises du climat et de la biodiversité doivent donc être abordées de pair : les politiques de préservation de la biodiversité ainsi que celles d'atténuation et d'adaptation au changement climatique se doivent d'être interdépendantes. C'est l'objectif que poursuit le Plan climat en articulation étroite avec la Stratégie Régionale Biodiversité.

L'un des objectifs fixés est d'augmenter les surfaces sous protection forte. Ainsi, il est prévu de faire passer la surface de protection forte de 6,7 à 10 % pour les surfaces terrestres, et de 0,5 à 5 % pour les aires marines.

Le second panorama des leviers du SGPE détaillent les objectifs suivants :



4) Le rôle clé du SRADDET pour la planification écologique

Le SRADDET est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire. La prescriptivité du SRADDET ainsi que le fait qu'il intègre différents schémas sectoriels, renforce sa portée stratégique, et par conséquent le rôle de la Région qui, au travers de ce schéma peut, en complément de la déclinaison obligatoire d'objectifs nationaux, formuler une vision politique de ses priorités en matière d'aménagement du territoire.

Le SRADDET, adopté en 2019, fixe les objectifs de moyen (10 ans) et long (30 ans) termes sur plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports de personnes et de marchandises, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets, littoral, gestion des ressources naturelles (eau, forêt...), adaptation du territoire au changement climatique, etc.

Le SRADDET intègre les priorités nationales en adaptant les objectifs aux spécificités régionales et locales. Ainsi, il prend en compte les grandes orientations nationales telles que celles définies par la loi, la stratégie nationale bas carbone, ou la programmation pluriannuelle de l'énergie. Cette compatibilité est vérifiée par l'Etat notamment via l'approbation du document par le préfet.

À la suite de l'adoption de la loi Climat et résilience, une première modification du SRADDET a été engagée en décembre 2021 et aboutit au printemps 2025 à un SRADDET modifié notamment dans les domaines suivants :

- La préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, et la lutte contre l'artificialisation des sols ;
- La prévention et gestion des déchets ;
- L'intermodalité, le développement des transports de personnes et de marchandises ;
- La stratégie régionale aéroportuaire ;
- La meilleure préservation de la ressource en eau et le renforcement de la prise en compte des aléas sur le littoral régional.

Une deuxième modification du SRADDET devrait être engagée en 2025 pour actualiser et renforcer les orientations inscrites dans le schéma en matière :

- De développement et transformation de l'industrie (industrie verte) ;

- De consommation et production d'énergie ;
- D'adaptation au changement climatique.

Il s'agit également de poursuivre la démarche engagée en matière de partage de la ressource en eau et d'adaptation du littoral régional au changement climatique.

Ainsi, le SRADDET et la planification écologique partagent les mêmes objectifs qui se déclinent à horizon 2030 dans le plan d'actions de la planification écologique et à plus long terme dans le SRADDET qui fixe des perspectives à horizon 2050.

5) Les grandes priorités en matière de financement des investissements au travers du Contrat de plan Etat/Région

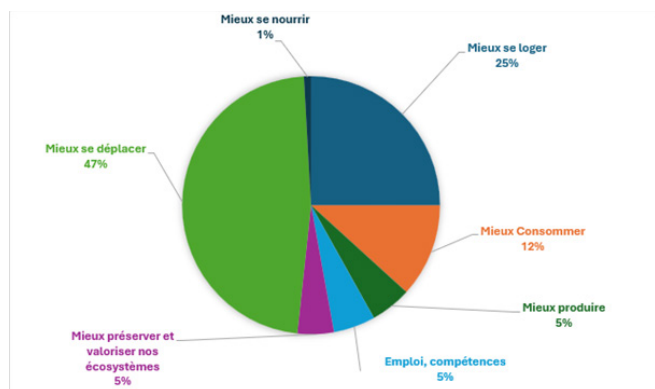
La construction du CPER 2021-2027 dans notre région s'est articulée autour du triptyque de la transition écologique « climat, énergie et environnement » pour atteindre une nouvelle qualité de vie pour les concitoyens et les territoires urbains, ruraux, montagnards, littoraux et marins de notre région. L'objectif étant de passer un cap dans la concrétisation des mesures nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques.

Parmi les neuf priorités thématiques du CPER, la transition énergétique et environnementale occupe une place centrale. Le CPER prévoit des investissements importants pour soutenir les objectifs de la COP régionale et leur déclinaison dans le Plan climat, notamment en matière de mobilité durable, de neutralité carbone et de préservation du patrimoine naturel.

Les enveloppes budgétaires contractualisées sont réparties de la manière suivante :

- Mieux se loger : 279,73 M€ (25%) pour la rénovation énergétique des logements (notamment les logements pour les étudiants) et bâtiments, les risques naturels, l'aménagement durable du territoire.
- Mieux consommer : 131,13 M€ (12%) consacrés à la gestion des déchets et à l'économie circulaire ainsi qu'aux achats durables et pour encourager des pratiques responsables et durables liées au tourisme, à la culture et à l'événementiel, important pour l'économie régionale et la promotion de la région.
- Mieux produire : 57,58 M€ (5%) dédiés au soutien pour des investissements de production d'énergies renouvelables et à la résilience de l'industrie.
- Mieux se nourrir : 10 M€ (1%) entièrement fléchés pour l'hydraulique agricole (optimisation des systèmes d'irrigation afin de réduire la pression sur la ressource en eau).
- Emploi, compétences : 58,71 M€ (5%) pour la formation professionnelle ainsi que la recherche et l'innovation.

- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes : 51,04 M€ (5%) consacrés pour la préservation des écosystèmes, soulignant l'importance de la biodiversité et de la protection des milieux aquatiques
- Mieux se déplacer : 530,1 M€ (47%) pour accompagner l'accélération du développement de la mobilité durable dans les territoires et l'adaptation du système régional de transport au changement climatique.



6) Un budget régional 100 % vert pour guider nos crédits

Grâce au pilotage de la budgétisation verte, à l'appui des deux précédents Plans climat, la Région s'est engagée en faveur de la transition écologique et énergétique par la transformation de ses pratiques internes en ciblant l'exemplarité. Elle ambitionne d'aller encore plus loin sur la période 2025-2028 et amplifie son action en matière environnementale, sociale et économique. En écho aux démarches territoriales, cette nouvelle programmation climatique met ainsi l'accent sur les programmes internes de sobriété et rénovation énergétique des bâtiments régionaux, d'adaptation et végétalisation des bâtiments en incluant les usagers, d'économies d'eau, de promotion des déplacements actifs et transports collectifs, du numérique et des achats responsables. La Région poursuit de ce fait l'intégration transversale dans sa chaîne de valeurs, en lien avec ses partenaires, des 6 enjeux environnementaux de la taxonomie européenne, de la promotion de l'égalité et de la diversité, ainsi que de la transparence et de l'éthique. Ce faisant, elle nourrit l'objectif de contribuer à une société équitable, économiquement durable et respectueuse de l'environnement.

7) L'Europe aux côtés de la Région pour le Plan climat

L'Union européenne alloue une part importante de ses fonds au financement de la transition écologique. Les Régions jouent un rôle central dans la mobilisation de ces fonds européens, assumant une double casquette de bénéficiaire et d'autorité de gestion.

Par ailleurs, la Région fait partie des collectivités françaises signataires de la Charte de la Mission Adaptation au Changement climatique initiée par la Commission Européenne dans le cadre du programme Horizon Europe et est partenaire de plusieurs projets Horizon Europe portant notamment le déploiement de solutions fondées sur la nature sur le territoire régional. Cette dynamique à soutenir permet de mobiliser les territoires et de démontrer l'exemplarité régionale au niveau international.

Le principe DNSH (« Do No Significant Harm » ou « Ne pas nuire significativement ») est une exigence clé dans l'attribution des fonds européens, garantissant que les projets financés ne portent pas atteinte aux objectifs environnementaux définis par l'UE. Concrètement, un projet ne doit pas compromettre la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité ou encore la gestion durable des ressources naturelles. Ainsi, les projets financés au titre du programme FEDER, FSE+ et FTJ doivent répondre à un certain nombre de critères d'éco conditionnalité.

Enfin, afin de participer à la visibilité de l'action européenne, depuis 2023, la Région met en lumière des projets soutenus par l'Union Européenne et les acteurs qui les ont portés à travers « Les Etoiles de l'Europe en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » en valorisant spécifiquement l'engagement des porteurs dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

Des encarts au sein des différentes sections sont prévus pour attirer l'attention sur le fait que les fonds européens interviennent sur de nombreuses thématiques de notre Plan climat 3.

8) Le budget prévisionnel du Plan climat

Depuis le premier Plan climat, les engagements financiers de la Région n'ont cessé de croître. C'est une fois encore le cas pour ce troisième Plan climat avec notamment un accroissement des dépenses en faveur des transports en commun, de la rénovation énergétique des bâtiments régionaux ou encore de l'aide aux entreprises. Ces budgets sont prévisionnels, sur la base du budget 2025 et des éléments déjà connus pour les années 2026-2028. Dans le prolongement du deuxième Plan climat, ils sont proposés pour les différents chapitres : Air, Mer, Terre, Energie, Déchets.

Chapitre	Thème	FDR N°	Feuille de route	Budget PC3 (2025-2028) M€
01_Air	Mieux se déplacer	1	Mieux se déplacer	4 371,43
01_Air	Mieux se déplacer	2	Mieux transporter les biens	36,00
01_Air			Total Air	4 407,43
02_Mer	Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes	3	Mer	24,93
02_Mer			Total Mer	24,93
03_Terre	Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes	4	La forêt	44,00
03_Terre	Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes	5	L'eau et milieux aquatiques	42,99
03_Terre	Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes	6	Biodiversité	41,72
03_Terre	Mieux se nourrir	7	Alimentation	33,20
03_Terre	Mieux se nourrir	8	Agriculture	35,30
03_Terre			Total Terre	197,21
04_Energie	Mieux produire	9	Mieux produire l'énergie	37,66
04_Energie	Mieux se loger	10	Bâtiments	235,60
04_Energie			Total énergie	273,26
05_Déchets	Mieux consommer	11	Economie circulaire et gestion des déchets	43,82
05_Déchets			Total déchets	43,82
06_Prèsdechezvous	Mieux se loger	12	Urbanisme et aménagement	91,65
06_Prèsdechezvous	Mieux produire	13	Mieux produire les biens	187,85
06_Prèsdechezvous	Mieux consommer	14	Services et achats publics durables	0,40
06_Prèsdechezvous	Mieux consommer	15	Tourisme et événements	30,96
06_Prèsdechezvous			Total Près de chez vous	310,86
07_actionstransversales	Actions transversales	16	Emploi et formation	192,10
07_actionstransversales	Actions transversales	17	Europe et international	141,20
07_actionstransversales	Actions transversales	18	Autres actions transversales	10,18
07_actionstransversales			Total transversal	343,48
			Total	5 601,05

Répartition des budgets en fonction des thèmes de la planification écologique :

	Budget PC3 (2025-2028) M€
Mieux se loger	327
Mieux se nourrir	69
Mieux se déplacer	4 407
Mieux produire	226
Mieux consommer	75
Préserver et valoriser nos écosystèmes	154
Actions transversales	343
Total	5 601

Pour chaque feuille de route, il est fait mention dans son titre du lien avec le thème de la planification écologique correspondant.

LE PLAN D' ACTIONS

CHAPITRE 1 : L'AIR

Les transports sont avec l'industrie et le bâtiment les principales sources d'émissions de polluants atmosphériques.

La mobilité recouvre des dimensions économiques, sociales et environnementales. Accompagner ses enfants à l'école, se rendre sur son lieu de travail, faire ses courses, aller chez le médecin ou au cinéma, rendre visite à ses proches ou à ses amis, livrer ou expédier des marchandises... sont autant de déplacements avec une fréquence et des modalités qui diffèrent selon les territoires.

Chef de file de l'aménagement du territoire régional et des mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur promeut une politique de mobilité ambitieuse, visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Celle-ci se décline sous le vocable ACoRS : **A**daptation, **C**onversion, **R**eport modal et multimodalité, **S**obriété :

→ **Adaptation des infrastructures et des services de transport** aux défis écologiques et sociaux : gérer l'inévitable, éviter l'ingérable. Il s'agit de favoriser la résilience aux bouleversements en cours et à venir en mettant en œuvre des politiques d'adaptation face aux risques physiques et aux risques de transition.

→ **Conversion énergétique** : s'affranchir des énergies fossiles (pétrole, gaz charbon) en se reportant sur des énergies bas-carbone (électricité, bioénergies). Cela inclut le déploiement de réseaux d'avitaillement le long des infrastructures de transport et la modification des motorisations des véhicules.

→ **Report modal et multimodalité** : réduire les consommations énergétiques par unité (voyageurs ou marchandises) en améliorant les offres alternatives au véhicule individuel et au « tout camion » (transports collectifs, mobilités partagées, modes actifs) et en développant une politique d'accompagnement au changement.

→ **Sobriété des modes de vie et des déplacements associés** : diminuer les besoins de déplacement, le poids des véhicules, rationaliser la logistique et les livraisons, en réinventant de nouveaux modes de vie, de production et de consommation. Cette stratégie repose sur une meilleure équité sociale et territoriale pour assurer son acceptation par la population.

1) Transports de personnes (Mieux se déplacer)

Action n°1 : Elaborer et partager un plan d'adaptation du système régional de transport face au changement climatique, en s'appuyant, chaque fois que cela est possible, sur les solutions fondées sur la nature, budget prévisionnel 16,26 M€

Action n°2 : Accompagner la conversion et l'aménagement des voiries existantes en linéaires réservés pour les lignes de transports collectifs (VRTC) et pour les lignes de covoiturage (VR2+), budget prévisionnel 15 M€

Action n°3 : Création d'un portail régional du covoiturage intégré au Système d'Information et de Billetterie régional, budget prévisionnel 15 M€

Action n°4 : Accompagner et faciliter la réalisation d'aménagements cyclables favorisant la mobilité du quotidien, budget prévisionnel 40 M€

Action n°5 : Faire des Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) et des Contrats Opérationnels Mobilité (COM) des outils de définition et de mise en œuvre d'une politique et d'actions territorialisées en faveur d'une mobilité décarbonée, budget prévisionnel 60 M€

Action n°6 : Développer une offre de transport ferroviaire favorisant le report modal de la voiture vers le train. Consolider et développer le maillage de la région par des lignes d'autocars "propres", complétant le réseau ferroviaire et contribuant à une offre de mobilité plus performante. Poursuivre l'aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux et leurs évolutions en pôles de services.

Faciliter l'accès aux billets et services de transports, à travers un canal de vente intégré et adopter progressivement l'open-payment, via le Service d'Informations et de Billetterie Régional

Poursuivre la mise en œuvre des politiques tarifaires adaptées à tous les publics selon leurs ressources et leurs besoins (par exemple Pass tourisme), budget prévisionnel 4,22 Mds d'€

Action n°7 : Développer des modes de mobilité durable dans les territoires alpins par une desserte ferroviaire plus performante : réduction du temps de parcours de Marseille à Gap, amélioration des correspondances, de la cadence des trains et de la lisibilité de l'offre

Action n°8 : Escales 0 fumée dans les ports de commerce : phase 2 (Nice et Toulon) poursuite de l'électrification des quais... 3,8M€

Action n°9 : Mettre en œuvre le Plan de Mobilité Employeur de la Région en assurant la promotion de l'usage du vélo dans le cadre de la labellisation Employeur Pro Vélo et par le verdissement de la flotte automobile, 1,37 M€

Région exemplaire :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur doit, dans le cadre du Plan de Mobilité Employeur, être une collectivité exemplaire, en privilégiant les motorisations décarbonées lors de l'acquisition de nouvelles flottes de véhicules de services ou en incitant à la pratique du vélo, de la marche ou à l'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile / travail de ses agents.

Quel engagement de l'Europe sur cette thématique ?
L'OS 2 « Une Europe + verte » du programme FEDER vise notamment à soutenir « des projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien ».

2) Transports de biens (Mieux se déplacer)

En raison de son emplacement stratégique au croisement de deux grands corridors de fret européens (réseaux autoroutiers, ferroviaires et fluviaux) : le corridor Méditerranée-Rhône-Saône (MeRS) et l'Arc Méditerranéen, la région Provence Alpes Côte d'Azur est un acteur clé du transport de marchandises. Cette position géostratégique est renforcée par la présence de grands générateurs de fret, dont le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), deuxième port de France.

Plus de 75 % des flux de marchandises circulant dans la région s'effectuent malheureusement par la route. Cela contribue à la congestion chronique des réseaux routiers, particulièrement autour des grandes métropoles comme Aix-Marseille, Toulon, et Nice.

Pourtant, la région est caractérisée par un réseau d'infrastructures multimodales, qui doivent favoriser le report modal et la transition vers des modes de transport de marchandises plus durables.

Action n°10 : Elaborer le protocole de fret ferroviaire et engager les acteurs de l'écosystème dans une dynamique régionale de consolidation et de développement du fret ferroviaire, 21,8M€

Action n°11 : Accompagner les projets de report modal route-fleuve afin que le transport fluvial soit un levier de report modal performant pour les flux de marchandises, en articulation avec le fret ferroviaire, 9M€

Action n°12 : Promouvoir et valoriser de nouvelles pratiques en faveur des mobilités décarbonées / Impulser et accompagner des changements de pratiques de mobilité et logistiques, 2,4 M€

Actions n°13 : Zéro émission sur route, Décarboner le transport routier en soutenant le renouvellement des flottes et les infrastructures de recharges pour véhicules électriques, 2,8 M€

CHAPITRE 2 : LA MER

3) La mer (Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes)

Le littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente une extraordinaire diversité de paysages, des rives de la Camargue jusqu'aux contreforts des Alpes du Sud, avec de nombreuses îles qui contribuent à sa renommée internationale.

Point chaud de la biodiversité, cette partie de la Méditerranée abrite des habitats remarquables accueillant de nombreuses espèces à haute valeur ajoutée pour la pêche et des paysages à haute valeur esthétique pour la plongée sous-marine.

80% de la population se trouvent sur la zone littorale. De nombreuses activités s'y concentrent également : 147 ports de plaisance, 50% de la flotte mondiale du yachting en saison estivale, des loisirs nautiques et balnéaires, des chantiers navals... Dans un contexte de changement climatique, il est nécessaire qu'une politique maritime régionale concilie préservation des espaces naturels et maintien des activités économiques. C'est l'objectif que poursuit le Plan climat.

Action n° 14 : Signer des Contrats d'objectifs Risques côtiers avec 100 % des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) littoraux, 5,5 M€

Action n° 15 : Déployer massivement la Charte "Pour des plages de caractère en Méditerranée" en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec un objectif de 200 signataires, pas de budget dédié,

animation

Action n° 16 : Renforcer la gestion des aires marines protégées grâce à la Garde régionale marine (26 gardes par an), 4,5M€

Action n° 17 : Restaurer les fonds marins grâce à l'installation de mouillages organisés pour les activités de plaisance et de plongée (5 nouveaux sites d'ici 2028), 0,6 M€

Action n° 18 : Poursuivre la lutte contre les pollutions dans les ports grâce à la norme Iso mondiale Ports Propres en visant 75 ports certifiés d'ici 2028, 2,2 M€

Action n°19 : Réduire les consommations d'énergie et d'eau et recourir à d'autres sources d'énergie renouvelables dans les ports et les bases nautiques, 0,4 M€

Action n°20 : Créer un itinéraire du patrimoine maritime et littoral, équiper les sentiers sous-marins et les sites de plongée pour une gestion durable des activités subaquatiques, 1,2 M€

Action n°21 : Promouvoir la pêche et l'aquaculture durables et accompagner la redynamisation du port de Saumaty à Marseille, 9,6 M€

Action n°22 : Lutter contre la prolifération du crabe bleu en créant une filière de transformation et commercialisation, 0,84 M€

Action n°23 : Mobiliser les membres du Parlement de la Mer pour contribuer à la politique régionale de la mer, 0,1 M€

CHAPITRE 3 : LA TERRE

4) La forêt (Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes)

Avec 1,65 million d'hectares, la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 52 % de la surface régionale et se place en deuxième position nationale pour son taux de boisement. Elle se caractérise par une grande diversité et richesse biologique due à l'influence contrastée des climats méditerranéen et montagnard.

Avec une augmentation annuelle de 1,1 % depuis 1986, la forêt contribue significativement à l'atténuation du changement climatique avec un puits forestier évalué à 4,54 MtCO₂eq en 2023, se classant ainsi au 3ème rang à l'échelle nationale. La forêt est majoritairement privée (67 %). En 2023, 43 % des surfaces forestières disposaient d'un document de gestion durable. En moyenne, 784 000 m³ de bois sont récoltés, ce qui représente 25% de l'accroissement annuel de la forêt.

En tant que cheffe de file en matière de biodiversité, d'aménagement du territoire et de développement économique, la Région est particulièrement impliquée dans la préservation et la valorisation de son écosystème forestier.

Action n°24 : Accompagner la filière bois dans son développement durable en soutenant les investissements et un nouveau contrat régional de filière, 16 M€

Action n°25 : Préserver et sauver les forêts de la région qui souffrent du changement climatique en soutenant la plantation, la régénération et l'amélioration des peuplements grâce à RESPIR et au programme 5 millions d'arbres plantés, 4 M€

Action n°26 : Dans le cadre du plan "guerre du feu", soutenir les territoires face au danger des incendies de forêt et renforcer les moyens de prévention et de lutte des territoires alpins nouvellement classés à risque, déployer la garde régionale forestière, 22 M€

Action n°27 : Conduire 10 expérimentations contre la fermeture des milieux pour préserver la biodiversité et défendre la forêt contre les incendies, 0,5 M€

Action n°28 : Limiter l'impact carbone des JOP 2030 grâce à l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés sourcés localement, 2 M€

Action n°29 : Co-présider et co-animer avec l'Etat le partenariat régional dans le cadre de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB), pas de budget dédié, action d'animation

« Quel engagement de l'Europe sur cette thématique ? »

Le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) est le fonds qui finance la politique européenne en faveur du développement rural. En faveur de la forêt, il intervient sur 4 mesures : DFCL, Desserte forestière, Mécanisation forestière et Stratégie Locale de Développement forestier

5) L'eau et les milieux aquatiques (Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes)

La gestion et la préservation des ressources en eau sont historiques sur le territoire régional qui, depuis toujours, a manqué d'eau et subit aujourd'hui de façon importante les effets du changement climatique. L'agriculture est particulièrement concernée, puisqu'elle utilise les deux tiers des prélèvements annuels en eau. La modernisation des réseaux d'irrigation est donc un enjeu majeur.

Depuis 2018, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur exerce de manière volontariste une mission d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de ressource en eau et des milieux aquatiques. Elle a adopté en 2023, le Plan Or Bleu pour une gestion performante, solidaire et durable de l'eau :

- Gouvernance maîtrisée : Mise en place d'une gestion coordonnée et efficace des ressources en eau.
- Modernisation des réseaux : Amélioration des infrastructures pour réduire les pertes et optimiser l'utilisation de l'eau.
- Exemplarité de la Région : La région se veut un modèle en matière de gestion de l'eau, en intégrant des pratiques durables dans ses propres opérations.
- Promotion de la sobriété : Sensibilisation du public et des entreprises à l'importance de l'économie d'eau.
- Développement de l'innovation : Soutien aux projets innovants pour une meilleure gestion de l'eau et en particulier la réutilisation des eaux usées traitées.
- Communication vers le grand public : Information et éducation des citoyens sur les enjeux liés à l'eau.

Action n° 30 : Améliorer la gouvernance à travers le pilotage et l'animation, 3,6 M€ :

- Mise en œuvre de la feuille de route partenariale de la mission d'animation sur l'eau et son animation via l'AGORA
- Mise en œuvre de la stratégie régionale "Eau souterraine" pour faciliter l'émergence de gouvernances locales et la caractérisation et la protection de ces masses d'eau

Action n°31 : Soutenir la modernisation et les projets de substitution des réseaux d'hydraulique agricole visant une plus grande sobriété pour réduire d'au moins 5 % les prélèvements de ces réseaux. + au moins 15 projets (Soutien financier, et notamment avec les fonds européens), 10,2 M€

Action n° 32 : Accompagner le plan d'investissement de 751 M€ de la SCP (Société du Canal de Provence) pour sécuriser l'approvisionnement en eau des territoires dans une logique d'adaptation au changement climatique et de souveraineté, 14,4 M€

Action n° 33 : Piloter la gouvernance et accompagner financièrement le projet de réouverture à la courantologie du tunnel du Rove pour restaurer l'étang de Bolmon et l'étang de Berre, 5,5 M€

Action n° 34 : Accompagner les études sur la mise en œuvre d'une dérivation du canal EDF à St Chamas dans un triple objectif de restauration de l'étang de Berre, de souveraineté énergétique et dans l'alimentation en eau et d'optimisation de la ressource en eau, budget à déterminer avec les partenaires du projet

Action n° 35 : Soutenir financièrement les études et expérimentations de réutilisation des eaux usées traitées en sortie de stations d'épuration publiques, Objectif : au moins 4 projets, 4 M€

Action n°36 : Soutenir les actions de restauration du bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques : objectif au moins 40 actions financées, 5,2 M€

Action n°37 : Mise en œuvre de l'étude clim'eau portant sur la disponibilité de la ressource en eau en montagne et en station au regard des différents usages en fonction de l'impact du changement climatique à différentes échéances

Accompagner la sobriété en eau du secteur du tourisme, 90 k€

« Quel engagement de l'Europe sur cette thématique ? »

Eau et gestion des milieux aquatiques : Le Programme FEDER, FSE+ FTJ finance des actions visant à atténuer la vulnérabilité du territoire aux risques naturels grâce aux solutions fondées sur la nature au sein de sa priorité « Une Europe + verte ».

6) Biodiversité (Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes)

En tant que chef de file en matière de biodiversité, la Région est chargée d'organiser l'action commune des collectivités territoriales en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Avec son troisième Plan climat, elle affirme son engagement à piloter la Stratégie régionale pour la Biodiversité. La Région poursuivra son soutien aux acteurs de la connaissance, renforcera la superficie de son territoire placé sous pro-

tection notamment grâce à la création d'un 10ème Parc naturel régional, de nouvelles Réserves naturelles régionales et à l'extension des périmètres des sites Natura 2000. La restauration des continuités écologiques tout comme la préservation des espèces et des habitats menacés demeureront également ses priorités. La Région fera par ailleurs de la mobilisation des acteurs régionaux en faveur de la biodiversité l'un de ses fers de lance avec la signature de Contrats d'objectifs Solution Nature avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Enfin, la biodiversité étant un défi à aborder de façon transversale, la Région poursuivra ses actions dans différents secteurs comme l'aménagement par le développement de la nature en ville avec la plantation de 20 000 arbres en ville d'ici 2028, la forêt, la mer, l'eau et les milieux aquatiques, l'agriculture et l'alimentation, les transports, la production d'énergie ou encore le tourisme.

Action n° 38 : Soutenir les acteurs de la connaissance afin de pérenniser l'acquisition et la valorisation des données, 0,4 M€

Action n° 39 : Renforcer le réseau des aires protégées dont PNR, RNR et Natura 2000 (30,6 M€) :

→ création d'un 10ème Parc naturel régional dans les massifs des Maures, de l'Estérel et du Tanneron,

→ création de trois Réserves naturelles régionales dont une en mer,

→ créer un nouveau site Natura 2000.

Action n° 40 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces (4,7 M€) :

→ maintenir en bon état écologiques les milieux naturels,

→ identifier et mettre à jour toutes les trames écologiques et restaurer ces continuités écologiques,

→ renaturer les milieux dégradés,

→ lutter contre les espèces exotiques envahissantes dans les sites Natura 2000.

Action n° 41 : Signer des Contrats d'objectifs Solutions Nature avec 50% des EPCI d'ici 2028, Pas de budget dédié, animation

Action n° 42 : Piloter la Stratégie régionale pour la Biodiversité, 4 M€

Action n° 43 : Se mobiliser pour capter des fonds privés en faveur de la biodiversité

Action n° 44 : Investir sur les sites Natura 2000 pour concilier activités humaines et préservation de la biodiversité, 2 M€

« Quel engagement de l'Europe sur cette thématique ? »

Le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) est le fonds qui finance la politique européenne en faveur du développement rural notamment en faveur des sites Natura 2000

7) Alimentation (Mieux se nourrir)

La loi NOTRe a redéfini les compétences des collectivités, confiant à la Région un rôle stratégique à travers l'élaboration des schémas directeurs, notamment pour le développement économique (SRDEII), l'aménagement du territoire (SRADDET) et la gestion des déchets (PRPGD), qui fixent les grandes orientations guidant l'action publique. L'Alimentation y est identifiée comme un enjeu important. Le SRDEII, adopté pour la période 2022 - 2028, intègre l'ambition régionale d'assurer la souveraineté sur les besoins essentiels et notamment alimentaire et d'accompagner le développement des circuits courts et la logistique du premier/dernier km. Le SRADDET fixe l'objectif de réduire, voire stopper la consommation foncière réalisée au détriment des espaces naturels agricoles et considère le maintien des terres agricoles nourricières comme un enjeu majeur. Intégrée au PRPGD, la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire vise dans son axe 7, la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire.

Pour relever le défi de la souveraineté et de la résilience alimentaire des territoires, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de nombreux atouts avec une variété de terroirs, une agriculture très diversifiée et un développement important des circuits courts de commercialisation des produits. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui couvrent largement le territoire régional sont également un levier pour le déploiement sur le terrain des orientations stratégiques. En ce qui concerne les produits de la mer, elle dispose d'une pêche et d'une aquaculture à caractère artisanal, favorisant la vente directe et locale.

L'action régionale repose sur trois objectifs : l'encouragement à une production et une consommation de produits locaux et de qualité, la réduction de l'empreinte écologique de l'alimentation grâce, par exemple, à l'optimisation de la logistique et la réduction des transports (du producteur au consommateur), l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble de la chaîne alimentaire avec la réduction des emballages, le recyclage des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Action n° 45 : Déployer le Label 100% VALEURS DU SUD pour valoriser et faciliter l'identification des produits agricoles et alimentaires régionaux de qualité et locaux

Action n° 46 : Maintenir une production locale en soutenant le renouvellement des générations d'agriculteurs, objectif 720 installations soutenues, 15,4 M€

Action n° 47 : Favoriser une transformation locale et durable en accompagnant les industries alimentaires dans leurs investissements pour créer des lignes de fabrication et de conditionnement de produits locaux, 8M€

Action n° 48 : Réduire l'empreinte écologique de l'alimentation et assurer une juste rémunération de l'ensemble des maillons des filières locale en :

- Structurant des filières en capacité de répondre aux besoins locaux
- Optimisant la logistique alimentaire territoriale
- Soutenant le développement de magasins de producteurs et de circuits courts

Budget : 9 M€

Action n° 49 : Développer l'offre existante de la centrale d'achats régionale en produits de qualité en circuits courts

Accompagner les lycées vers une augmentation constante de la proportion de menus végétariens proposés et de produits Bio et locaux dans l'assiette.

Action n° 50 : Engager un marché Collecte et traitement des déchets de la Centrale d'achat régionale : poursuite du déploiement dans les établissements publics locaux d'enseignement (ELPE).

Action n° 51 : Projets : suivi et prévention du gaspillage alimentaire dans les lycées et accompagnement des cuisines, développement du don alimentaire et accompagnement des éco-ambassadeurs à la conduite d'actions dans les lycées, 0,8 M€

8) Agriculture (Mieux se nourrir)

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur joue un rôle central en matière de développement économique, incluant l'agriculture.

Avec 28 % de son territoire dédié à l'agriculture, l'activité agricole de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'appuie sur 16 300 exploitations agricoles dont la surface agricole utilisée est 2 fois plus petite que la moyenne des exploitations agricoles métropolitaines française, spécialisées sur des productions à forte valeur ajoutée. Les surfaces agricoles sont principalement orientées vers la viticulture, l'arboriculture et les productions maraîchères. L'élevage est essentiellement extensif et dominé par le cheptel ovin. 35 % de la surface agricole utile est en bio. Plus de 4 exploitations sur 10 vendent en circuit court (contre 1 sur 4 en France) dont 60 % à la ferme, ce qui positionne la région en deuxième place au niveau métropolitain.

La stratégie agricole régionale, coconstruite avec les représentants de la profession et en déclinaison du programme de développement rural, des schémas directeurs SRADDET et SRDEII, a pour objectif de protéger le potentiel productif, d'assurer la transition environnementale des exploitations, de rendre l'agricul-

ture résiliente au changement climatique, en particulier grâce à une irrigation durable.

Action n° 52 : Protéger le foncier agricole et en particulier le foncier agricole irrigué en veillant au respect du SRADDET, 4 M€

Action n° 53 : Soutenir la recherche-expérimentation et l'amélioration des pratiques de diffusion, 12,8 M€

Action n° 54 : Accompagner des agriculteurs dans leur transition agroenvironnementale grâce notamment au contrat de transition agricole (au moins 600 exploitations accompagnées), 13,6 M€

Action n° 55 : Développer des pratiques agricoles sobres en eau, à l'échelle de l'exploitation, Budget inclus dans les contrats de transition

Action n° 56 : Soutenir le pastoralisme pour un élevage mieux disant en termes de développement durable, 4,9 M€

« Quel engagement de l'Europe sur cette thématique ? »

Le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) est le fonds qui finance la politique européenne en faveur du développement rural. Il représente 115M€ pour la période 2023-2027.

CHAPITRE 4 : L'ÉNERGIE

9) Production d'énergie (Mieux Produire)

Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 est chef de file en matière d'énergie. Par la loi NOTRE du 7 août 2015, la Région est chargée de la planification régionale avec l'élaboration du SRADDET qui devra intégrer les anciens schémas, notamment le Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE).

Par la loi Transition Énergétique du 17 août 2015, les Régions sont responsabilisées sur l'efficacité énergétique des bâtiments et des logements et sur la production décentralisée d'énergies renouvelables.

Les comités régionaux de l'énergie institués par la loi climat et résilience du 22 août 2021 et installés en 2023 sont coprésidés par le président de Région et le préfet de région et en charge de favoriser la concertation sur les questions relatives à l'énergie au sein de la région. Ces nouvelles instances ont notamment pour mission de proposer les objectifs régionalisés d'énergies renouvelables de la programmation pluriannuelle de l'énergie et, depuis la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, un avis sur les cartographies des zonages pour les projets d'énergies renouvelables terrestres.

Action n° 57 : Soutenir le déploiement des énergies renouvelables électriques via les dispositifs du Plan Solaire Régional (Paré au Solaire, Sud PV Plus,...) et les aides aux autres sources (hydroélectricité,...), 6 M€

Objectif : Contribuer à l'installation d'une puissance moyenne de 6,5MW installés par an

Action n° 58 : Contribuer au développement des énergies renouvelables thermiques au travers des cadres Gaz Renouvelable et Chaleur / Froid renouvelable : méthanisation, pyrogazéification, gazéification hydrothermale, et bois-énergie, 24 M€

Objectif : Soutenir une moyenne de 30 projets d'ENR thermique chaque année

Action n° 59 : Piloter la transition énergétique en apportant connaissances, retours d'expérience et planification : Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA), cadastre énergétique, Méthasnergie, Club Agrivoltaïsme,... 4,26 M€

Objectif : Actualiser le scénario régional énergétique du SRADDET et publier chaque année le bilan énergétique du territoire

Action n° 60 : Agir pour la qualité de l'air au plus près des territoires et des grands secteurs économiques à travers la participation citoyenne aux mesures de qualité de l'air ; l'Air Pur dans les Alpes, un patrimoine à préserver et valoriser pour les JO ; le soutien aux investissements d'AtmoSud pour la surveillance des polluants non réglementés. 3,4 M€

Objectif : Diminuer la part de la population exposée aux dépassements de seuils de pollution en région

10) Bâtiments (Mieux se loger)

La Région peut soutenir dans le cadre des contrats « Nos territoires d'abord » la réhabilitation énergétique de bâtiments publics et de logements sociaux. A ce titre, elle vient appuyer les collectivités qui portent des projets intégrant les enjeux de sobriété foncière, de décarbonation et d'adaptation au changement climatique.

La Région souhaite promouvoir les réhabilitations s'intégrant dans des stratégies patrimoniales et conformes à son référentiel « aménagement durable » : diminuer la consommation d'énergie (niveau BBC rénovation minimum), favoriser le mix énergétique par la production d'énergie renouvelable, améliorer le confort des usagers notamment par le confort d'été, développer des filières d'éco-matériaux et de ré-emploi ou encore d'assurer la souveraineté du territoire en réduisant la dépendance aux énergies fossiles et carbonées.

La Région est également propriétaire de bâtiments tertiaires et des lycées publics. A ce titre, elle s'emploie à leur rénovation énergétique et à leur adaptation au changement climatique.

Action n° 61 : Porter un appel à projets en faveur des communes rurales pour la sobriété énergétique de leur patrimoine pour accompagner 10 communes par an, 1,2 M€

Action n° 62 : Créer et animer un réseau de collectivités engagées dans la rénovation énergétique des bâtiments publics (webinaires, jeudi de la rénovation, conseils, accompagnements) en s'appuyant sur les têtes de réseaux, centres de ressources et experts, ... Pas de budget dédié

Action n° 63 : Financer 30 études de stratégies patrimoniales et de sobriété énergétique, 1,8 M€

Action n° 64 : Soutenir les projets de rénovation énergétique des communes et EPCI adaptés au changement climatique dont 30 projets exemplaires, 80 M€

Action n° 65 : Labelliser des opérateurs privés de la rénovation énergétique pour accélérer les rénovations de logements individuels, 3 M€

Action n° 66 : Conduire le Programme régional de sobriété énergétique des bâtiments régionaux sur la base de travaux et d'actions de gestion afin de maîtriser la consommation énergétique annuelle. 146 M€

Action n° 67 : Rénover / construire des lycées performants énergétiquement, avec des énergies renouvelables et des matériaux bio-sourcés en rénovant 10 chaufferies de lycées, 3,6 M€

« Quel engagement de l'Europe sur cette thématique ? »

Bâtiment : Le programme FEDER, FSE+ FTJ finance la rénovation énergétique des logements sociaux et des bâtiments publics à travers la priorité « une Europe plus verte »

CHAPITRE 5 : LES DÉCHETS

11) Economie circulaire et gestion des déchets (Mieux Consommer)

Compétente en matière de planification de la gestion des déchets et chef de file pour animer et coordonner les actions en matière d'économie circulaire, la Région a élaboré une planification régionale en matière de prévention et gestion des déchets intégrée au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Pour atteindre les objectifs fixés dans le SRADDET, la Région accompagne les acteurs régionaux pour réduire la production de déchets, améliorer leurs performances de tri ainsi que leurs taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés, afin de minimiser l'exploitation des ressources et les impacts environnementaux induits.

Le développement d'une économie circulaire, avec l'accent mis sur le recyclage et la valorisation des déchets, offre des opportunités pour créer de nouvelles filières économiques et des emplois non délocalisables. La collecte des biodéchets alimentaires et le développement de l'offre du vrac et de la consigne permettront également d'atteindre les objectifs fixés dans ce Plan climat.

Action n° 68 : Accentuer la collecte des biodéchets des ménages en vue de leur valorisation dans des filières locales (5 M€) :

- Déployer les solutions de tri à la source des biodéchets. Objectif : 100% des communes couvertes
- Lancer un Appel à projets pour soutenir le déploiement de 6 micros-plateformes de compostage en milieu agricole pour favoriser les amendements organiques
- Renforcer le soutien aux têtes de réseau et élargir l'animation avec les Groupes d'Actions locales
- Accompagner la récupération des biodéchets lors de 6 événements sportifs et/ou culturels

Action n° 69 : Structurer les filières de réemploi, réparation, réutilisation, pour tous les secteurs (6,52 M€).

- Soutenir 16 lieux de réemploi (recycleries, ressourceries, matériauuthèque)
- Organiser les filières de réemploi à enjeu (reconditionnement numérique, nautisme, agriculture, sport, textiles)
- Soutenir les collectifs d'accompagnement (têtes de réseau) pour favoriser l'ingénierie sur les territoires
- Accentuer la communication sur le réemploi en s'appuyant sur le bonus réparation

Action n° 70 : Accompagner les filières de recyclage (4,5 M€)

Action n° 71 : Accompagner la structuration de la filière vrac et consigne (bouteilles en verre et unités de lavage) - 2 projets soutenus (1 M€)

Action n° 72 : Accompagner les EPCI dans leurs stratégies pour le déploiement d'unité de gestion des déchets :

- Elaborer des Contrats d'objectifs Déchets nouvelle génération, sur 100% du territoire régional, pour intégrer les enjeux prioritaires du SRADDET modifié
- Lancer un plan d'investissement pour les déchetteries nouvelle génération

25 M€

Action n° 73 : Soutenir le développement de l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (0,4 M€) :

- Développer des outils de datavisualisation à destination des EPCI, afin d'améliorer l'analyse et le pilotage des politiques de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés
- Développer les enquêtes flashes sur les thématiques prioritaires notamment les déchets organiques, les installations de proximité et leur performance, le CSR, le BTP

- Créer un outil numérique accessible au grand public permettant à chaque habitant de suivre les progrès de sa collectivité et d'auto évaluer la gestion de ses déchets

Action n° 74 : Animer et former les acteurs de la filière du bâtiment et travaux publics, pas de budget dédié, animation

Action n° 75 : Lutter contre les dépôts sauvages avec le plan d'action dédié, l'opération "Nettoyons le Sud" et la démarche Zéro Déchet Plastique, 1 M€

Action n° 76 : Structurer les démarches en faveur de l'économie circulaire au sein de la collectivité, 0,4 M€

« Quel engagement de l'Europe sur cette thématique ? »

Economie circulaire et déchets Le Fonds pour une Transition Juste finance les actions des entreprises du département des Bouches-du-Rhône qui favorisent la transition vers une économie circulaire à travers l'un de ses volets "Optimiser le cycle de la matière".

CHAPITRE 6 : PRÈS DE CHEZ VOUS

12) Urbanisme et aménagement (Mieux se loger)

Aménager le territoire est une des grandes compétences à la charge des régions. Entre mer et montagne, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en œuvre une vaste politique pour développer de manière durable son territoire, en accompagnant les projets d'avenir, protégeant les habitants et leur qualité de vie. La Région dispose d'un référentiel aménagement durable pour guider les territoires dans la conception et la mise en œuvre de projets d'aménagement durable dans une approche intégrée et de sobriété foncière (densification, renouvellement urbain, recyclage foncier).

Elle soutient la renaturation d'espaces publics qui offrent une qualité urbaine et paysagère et qui intègrent les enjeux d'aménagement durable et d'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, désimperméabilisation, développement des mobilités actives, protection de la biodiversité et de ses services, valorisation des solutions fondées sur la nature notamment).

La Région agit également pour la prévention et la gestion des risques naturels.

Action n° 77 : Soutenir la reconversion de 20 friches, 12 M€

Action n° 78 : Accompagner 30 projets de requalification de cœur de ville, 21 M€

Action n° 79 : Accompagner 35 projets urbains intégrant les enjeux de désimperméabilisation et de renaturation, et/ou de requalification des zones d'activité, 17 M€

Action n° 80 : Financer la plantation de 20 000 arbres en ville, 3 M€

Action n° 81 : Gérer les risques naturels et climatiques en privilégiant des solutions fondées sur la nature et participer à la sensibilisation des citoyens en finançant 10 diagnostics de vulnérabilité, 0,3 M€

Action n° 82 : Adapter au changement climatique et végétaliser les bâtiments administratifs marseillais de la Région en élaborant une stratégie d'adaptation et en déployant un programme de travaux de végétalisation de ses bâtiments, 0,23 M€

Action n° 83 : Accompagner les territoires dans la transition écologique et énergétique en mobilisant les dispositifs d'appuis aux collectivités (Nos territoires et nos communes d'abord), 300 M€ sur 4 ans mais déjà comptabilisés dans les autres actions

Action n° 84 : Accompagner les acteurs de la gestion des risques naturels pour améliorer la connaissance des

aléas et des enjeux, et promouvoir des solutions fondées sur la nature, 18 M€

Action n° 85 : Mobiliser le fonds d'adaptation au changement climatique pour intervenir auprès des communes et EPCI et des syndicats de rivière à la suite des catastrophes naturelles, 20 M€

Action n° 86 : Améliorer la connaissance des risques naturels et développer la culture du risque auprès des élus, des lycéens et des chefs d'entreprises, 0,12 M€

« Quel engagement de l'Europe sur cette thématique ? »

Urbanisme et Aménagement. Le programme FEDER, FSE+ FTJ finance des actions d'aménagement, de sécurisation, de désenclavement et/ou d'adaptation au changement climatique des zones urbaines dont l'objectif principal est d'améliorer l'attractivité des quartiers ainsi que le bien-être et la qualité de vie au quotidien des habitants peuvent être financés au sein de sa priorité « Une Europe + proche des citoyens ».

13) Produire les biens (Mieux produire)

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, riche en ressources naturelles et en savoir-faire industriel, est un acteur majeur de la production de biens en France. Avec plus de 5,1 millions d'habitants et un PIB de 207 milliards d'euros en 2022, elle se distingue par son dynamisme économique. Chef de file en développement économique, la Région a élaboré le SRDEII 2022-2028 pour devenir un modèle de développement durable et résilient. Elle soutient activement les entreprises locales dans leur transition écologique, mobilise des financements importants et anime des réseaux d'acteurs économiques pour promouvoir la durabilité et l'innovation. En favorisant la décarbonation des activités industrielles et l'économie circulaire, la Région renforce la compétitivité des entreprises tout en visant la neutralité carbone d'ici 2050.

Action n° 87 : Engager 176 millions d'euros entre 2025-2028 pour lutter contre le réchauffement climatique et soutenir la transition écologique via le guichet unique "Sud entreprises", avec 36 600 entreprises financées, 176 M€

Action n° 88 : Créer une dynamique de durabilité en animant les acteurs économiques régionaux autour de "Sud Place financière" et en établissant une commission "Finance durable", pas de budget dédié car animation

Action n° 89 : Renforcer les filières stratégiques de la région par l'accompagnement des pôles et clusters et avec un appui en ingénierie technique et financière via le dispositif des Opérations d'Intérêt Régional, 3,55 M€
Action n° 90 : Orienter 40 % des financements régionaux de soutien à la recherche vers la lutte contre le changement climatique, incluant les appels à projets recherche, les emplois jeunes doctorants et les projets collaboratifs, 1,2 M€

Action n° 91 : Soutenir les démarches d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT), en partenariat avec l'ADEME, avec des financements ciblés et l'animation d'un réseau d'acteurs pour favoriser les échanges et la montée en compétences, 1 M€

Action n° 92 : Favoriser les échanges et la mise en réseau des acteurs économiques via la PRECI, la plateforme régionale de l'économie circulaire, son portail participatif reseau-prec.org et la mobilisation de sa communauté de plus de 2 500 membres, 0,1M€

Action n° 93 : Déployer l'hydrogène industriel en poursuivant l'animation de la gouvernance hydrogène et en finançant les stratégies autour du bassin de Fos et de la dorsale H2

Objectif : Inaugurer la première source de production d'hydrogène décarboné en région
Budget : 6 M€

Action n° 95 : Minimiser l'empreinte carbone (action en lien avec la politique achat) : Privilégier les achats de fluide issus de modes de production respectueux de l'environnement pour les bâtiments régionaux; Promouvoir l'utilisation de matériaux durables, recyclés et recyclables dans les travaux et les fournitures; Intégrer des critères de performance énergétique dans l'achat de fournitures; Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur conception à leur fin de vie, dans les processus d'achat.

Action n° 96 : Reconsidérer la méthode de sélection du meilleur achat pour les achats régionaux : définir des exigences au-delà des seuls coûts financiers et en priorisant les aspects environnementaux et sociaux, évaluer les offres sur la base de leur contribution à la durabilité et à la responsabilité sociale (action en lien avec la politique achat)

Action n° 97 : Favoriser l'insertion professionnelle via la commande publique (action en lien avec la politique achat)

Action n° 98 : Exécuter le Schéma directeur des systèmes d'information avec un objectif de labellisation et démarche numérique responsable comprenant l'ajouts de critères environnementaux dans les marchés, l'achat de matériel reconditionné, des actions de sobriété dans la gestion des données... Budget : 0,4 M€

« Quel engagement de l'Europe sur cette thématique ? »

Mieux produire les biens : Le Fonds pour une Transition Juste, fonds européen déployé sur le territoire des Bouches-du-Rhône, a pour objectif d'accompagner la mutation de l'appareil productif dans les secteurs à forte intensité carbone et de diversifier l'économie territoriale à travers les énergies propres et l'économie circulaire.

14) Services et achats publics durables (Mieux consommer)

Dans le cadre de son programme Région exemplaire, la collectivité régionale s'est engagée vers toujours plus d'imprégnation des enjeux de la transition écologique et énergétique dans son patrimoine et son fonctionnement.

Cela se traduit dans sa politique d'achats mais aussi au sein de son schéma directeur des systèmes d'information.

Il s'agit d'une politique d'animations transversales, il n'y a pas de budget spécifique puisque chaque budget est porté par chaque direction.

Action n° 94 : Veiller, identifier et capter les solutions innovantes qui favorisent la préservation de l'environnement et des ressources (action en lien avec la politique achat)

15) Tourisme et événements (Mieux consommer)

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec ses paysages remarquables et son riche patrimoine culturel, est une destination touristique de premier plan en France. Accueillant plus de 36 millions de visiteurs chaque année, elle génère des retombées économiques directes de 17 milliards d'euros dans le secteur du tourisme. Chef de file en matière de développement touristique, la Région a élaboré une stratégie ambitieuse pour 2022-2028, visant à renforcer l'attractivité et la durabilité de ses offres touristiques. Elle soutient activement les grands événements culturels et sportifs, mobilise des financements importants et anime des réseaux d'acteurs du tourisme pour promouvoir l'innovation et la qualité. En favorisant un tourisme responsable et inclusif, la Région contribue à la croissance économique tout en préservant ses ressources naturelles et culturelles.

Action n° 99 : Orienter les financements vers la mobilité durable en étendant la desserte nocturne en TER pour les festivals d'été et en soutenant financièrement les associations sportives pour l'achat de véhicules écologiques, 1,33 M€

Action n° 100 : Créer et promouvoir des offres de PASS transport attractifs pour les clientèles excursionnistes et touristiques en collaboration avec les autorités organisatrices de la mobilité, 0,59 M€

Action n° 101 : Déployer un outil numérique de gestion des flux pour optimiser la gestion des sites touristiques grâce à la collecte et au traitement des données de transport, météo et fréquentation, 11,53 M€

Action n° 102 : Intégrer la transition écologique dans les cadres de financement de la création artistique et poursuivre la co-construction avec l'Etat des outils de la transition écologique dans la culture, via des dispositifs incitatifs d'accompagnement dédiés (transitions en scènes et Zéro déchet culturel), 0,22 M€

Action n° 103 : Faire des JO 2030 un modèle d'économie durable en développant des équipements et des infrastructures à basse consommation énergétique, en accompagnant les stations de moyenne montagne dans la valorisation de leur héritage des JOP 2030, 2 M€

Action n° 104 : Accompagner la transition écologique des stations de montagnes en déployant le dispositif espaces valléens, 10,6 M€

Action n° 105 : Encourager des modèles de tourisme durable en aidant les professionnels du tourisme à s'engager dans des labellisations environnementales et à investir pour améliorer leur offre :

- Soutien à l'hébergement touristique,
- Dispositif régional "mille bornes"
- En renforçant la promotion sur les marchés de proximité, nationaux et européens tout en réduisant celle sur les marchés lointains,
- En mettant en place un observatoire du tourisme durable

Budget : 4,69 M€

CHAPITRE 7 : ACTIONS TRANSVERSALES

16) Emploi et formation

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur joue un rôle clé dans le domaine de la formation professionnelle :

- Développement des formations et de l'orientation professionnelles : La Région élabore et met en œuvre le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) pour la période 2023-2028. Ce plan vise à observer, analyser, anticiper, orienter, rapprocher, expérimenter et innover dans le domaine de la formation
- L'Offre régionale en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi : La Région met en œuvre un programme régional de formation intitulé « Marché Compétences professionnelles 2022-2026 » co-financé par l'Union européenne (FSE+). Ce dispositif vise à former 20 000 personnes éloignées de l'emploi, en leur offrant des parcours professionnels qualifiants, professionnalisants ou certifiants et des compétences complémentaires notamment sur les enjeux environnementaux.
- Formation sanitaire et sociale : La Région est responsable de l'agrément et de l'autorisation des instituts de formation dans les domaines sanitaire et social. Elle finance leur fonctionnement et attribue des aides individuelles aux élèves et étudiants.

Ces initiatives montrent l'engagement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à améliorer l'accès à la formation et à répondre aux besoins du marché du travail local.

Action n° 106 : Sensibiliser les jeunes sur l'ensemble des thématiques relevant du développement durable à travers 2 modalités : les travaux de la fabrique DD du PRJ (création d'outils pédagogiques et de ressources) et le dispositif des éco-ambassadeurs (montage de projets), 0,1 M€

Action n° 107 : Mettre en œuvre le plan SUD Ingénieur voté en octobre 2024 dans le but de développer l'offre de formation en école d'ingénieurs, en particulier sur les compétences en lien avec la transition écologique et environnementale

Action n° 108 : Imposer la sensibilisation au changement climatique, à ses effets et à la transition écologique au sein des formations financées par le conseil régional pour l'ensemble des publics et des secteurs d'activité, 144 M€

Action n° 109 : Acheter des formations aux métiers verts et verdissants afin de prendre en compte les évolutions de compétences et des pratiques professionnelles

écoresponsables. 48 M€

Ces compétences apportant un atout dans le cadre de l'employabilité des personnes formées

Action n° 110 : Développer la connaissance des besoins en compétences nouvelles des entreprises par des démarches régionales et territorialisées de diagnostics en lien avec le réseau pour l'emploi

Action n° 111 : S'appuyer sur le contrat d'objectif sectoriel de la construction durable pour favoriser les actions liées à la transition écologique des compétences dans ce secteur

Action n° 112 : S'appuyer sur le contrat d'objectifs sectoriels de l'industrie pour favoriser les actions liées à la transition écologique des compétences dans ce secteur

Action n° 113 : Formation Module obligatoire pour tous les agents Région et aux stagiaires de la formation professionnelle de la Région, et ouvert aux élus, 0,06 M€

17) Europe et international

En tant que bénéficiaire, la Région sollicite des financements pour des projets visant l'aménagement durable du territoire, la mobilité douce, la biodiversité ou encore la rénovation énergétique des bâtiments.

Parallèlement, en tant qu'autorité de gestion, elle pilote l'attribution et le suivi des fonds européens sur son territoire. Les fonds européens, qu'ils s'agissent du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), du Fonds Social Européen + (FSE+), du FTJ (Fonds pour une Transition Juste), du Fonds Européen Agricole pour le Développement Régional (FEADER) ou du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), sont des leviers incontournables dans le soutien du développement économique, social et environnemental de notre territoire. Ils permettent d'accompagner des projets innovants, de renforcer la cohésion territoriale, d'accélérer la transition écologique et in fine d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

De plus, en cohérence avec les orientations du Plan climat régional, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité placer la lutte contre le changement climatique et la transition environnementale au cœur de ses actions de coopération internationale en affichant cette priorité dans la nouvelle stratégie de coopération méditerranéenne et internationale de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, votée le 24 juin 2022.

Cette volonté s'incarne également dans l'organisation

de « Méditerranée du Futur » dédié à la lutte contre le changement climatique. Cet événement donne chaque année lieu à la mise en place d'un appel à projets de coopération décentralisée à portée environnementale qui permet de soutenir des actions menées par des porteurs de projets régionaux dans les territoires de coopération de la Région.

Au-delà de la Méditerranée, la Région poursuit son engagement sur des partenariats emblématiques sur chaque continent avec des territoires qui font de la sauvegarde de la planète la raison d'être de leur action publique en inscrivant la coopération dans les Objectifs Développement Durable.

Action n° 114 : Gérer l'enveloppe du Fonds de Transition Juste consacrée à la décarbonation de l'économie pour les territoires où les activités très émettrices de gaz à effet de serre concernent une part importante de l'emploi, comme dans les Bouches-du-Rhône, 130 M€

Action n° 115 : Mettre les fonds et appels à projets européens au service de la politique régionale de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation au changement climatique, Pas de budget dédié

Action n° 116 : Utiliser les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER) comme levier pour amplifier les actions au profit de la transition écologique : aides aux PME, innovation... Pas de budget dédié

Action n° 117 : Répondre aux appels à projets compétitifs tels que LIFE, Horizon Europe pour le soutien dans les domaines de l'environnement et du climat, 8 M€

Action n° 118 : Construire et renforcer des projets de coopération sur le thème de la transition écologique avec des partenaires méditerranéens et internationaux

→ Signature d'accords de coopération

→ Financement et co-financement de projets

→ Organisation d'événements

Budget : 3,2 M€

18) Autres actions transversales

Action n° 119 : Engager et finaliser la modification n°2 du SRADDET intégrant les nouveaux objectifs en matière d'énergies renouvelables, de développement industriel, d'adaptation du changement climatique, notamment sur le littoral, de préservation de la ressource en eau, 0,15 M€

Action n° 120 : Poursuivre le développement de la plateforme connaissance du territoire, 9,6 M€

Action n° 121 : Déployer progressivement la budgétisation verte à travers tous les axes et tous les budgets d'ici 2027

Action n° 122 : Amplifier l'action « Collectivité exemplaire » en faveur de la transition écologique et énergétique par la transformation de ses pratiques internes en ciblant l'exemplarité et la qualité, 0,27 M€

Action n° 123 : Animer la territorialisation de la planification écologique et de la Cop régionale en partenariat avec les services de l'Etat, 0,16 M€



maregionsud.fr

